

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère hydraulique

DIRECTION HYDRAULIQUE
DE LA WILAYA DE DJELFA

N° FISCAL / 17014021039

AVIS D'ANNULATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des hydrauliques de la Wilaya de Djelfa inform tous les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'appel d'offres avec exigence de capacités minimales N°: 07/2025 inséré au quotidiens Nationaux du : أخبار الوطن 30/03/2025 et l'algerié Aujourd'hui du 30/03/2025 et le Bomop relatif l'annulation de l'avis d'attribution provisoire des Réalisation d'un reservoir 500 m3 A AIN FEKA Y Compris Raccordement(sur élevé) inséré aux quotidiens nationaux: أخبار الوطن 13/07/2025 et l'algerié Aujourd'hui du 14/07/2025 et le Bomop.

N° pli de	N° LOT	entreprise	Numero Fiscal	Montant TTC	le point total	Délai	OBS
07	02	GROUPEMENT SAFAA	0020170336388300000 198310350236336	54 677 189.42	69	11 شهر	Préqualifie moins disant

Tout les sumissionnaires contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis dans les journaux nationaux et le Bomop, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Djelfa et ceci , en application de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Les autres sumissionnaires intéressés à prendre connaissance de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard 03 jours à compter de la premiere parution du present avis dant les qutidiens nationaux ou dans le Bomop